



FICHE TECHNIQUE SANTE - SECURITE

BATTERIE, SECHE

(Version USA, CN, UE pour le commerce international)

SECTION 1 : PRODUCT AND COMPANY IDENTIFICATION

NOM DU PRODUIT : Batterie au plomb, sèche
AUTRES NOMS DU PRODUIT : Batterie, sèche

FABRICANT / IMPORTATEUR: ACEDIS SARL
ADRESSE : ROUTE DE BRANSLES 45680 DORDIVES
Tel 02 38 87 38 40 Fax 02 38 87 38 49

FAMILLE CHIMIQUE : Ce produit est une batterie d'accumulateurs au plomb-acide sèche.

UTILISATION DU PRODUIT : Batteries d'accumulateurs électriques industrielles/commerciales.

Ce produit est considéré comme une substance, une préparation ou un article dangereux qui est réglementé aux termes des directives US-OSHA;; CAN-WHMIS;; IOSH;; ISO; UK-CHIP; ou UE (67/548/CEE - Étiquetage des substances dangereuses, 98/24/CE - Agents chimiques sur le lieu de travail, 99/45/CE - Étiquetage des préparations, 2001/58/CE - Contenu des fiches techniques santé - sécurité, et 1907/2006/CE- REACH), et une fiche technique de santé-sécurité ou une fiche signalétique est requise pour ce produit car lorsqu'il est utilisé tel que recommandé ou prévu, ou dans des conditions ordinaires, il peut présenter un risque ou un autre danger pour la santé et la sécurité.

Renseignements supplémentaires

Ce produit n'est pas nécessairement compatible avec tous les environnements, tels que ceux contenant des solvants liquides ou les conditions de température ou de pression extrêmes. Veuillez demander davantage de renseignements si vous envisagez une utilisation dans des conditions extrêmes ou une utilisation en dehors de l'étiquetage du produit actuel.

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES RISQUES

Classification SGH :

Santé :	Environnement :	Physique :
Toxicité élevée - non répertorié (NR) Irritation oculaire - NR Irritation cutanée - NR Sensibilisation cutanée - NR Mutagénicité/cancérogénicité - NR Reproduction/développement - NR Toxicité sur les organes cibles (répétée) - NR	Toxicité pour le milieu aquatique - NR	NFPA - gaz inflammable, hydrogène (pendant la charge) CN - NR UE - NR

Étiquette SGH : -Plomb-acide, sèche

Symboles : Aucune	
Avis de danger Un contact avec des composants internes peut provoquer une irritation. Un contact avec des composants internes peut irriter la peau et les yeux.	Avis de précaution Conservé hors de la portée des enfants. Tenir les conteneurs fermés hermétiquement. Lors de la charge des batteries, éviter les sources de chaleur, les étincelles et les flammes nues. Éviter tout contact avec avec des composants internes.

URGENCES - APERCU : Un mélange air/gaz explosif peut se former pendant la charge. Irritant pour les yeux, le système respiratoire et la peau. Une inhalation prolongée ou une ingestion peut provoquer des graves problèmes de santé. Les femmes enceintes exposées aux composants internes risquent des effets néfastes sur la reproduction ou le

FICHE TECHNIQUE SANTE - SECURITE

(Version USA, CN, UE pour le commerce international)
développement du foetus.

EFFETS POTENTIELS SUR LA SANTÉ :

YEUX : Un contact direct avec des composants internes peut provoquer une grave irritation.

PEAU : Un contact direct avec des composants internes peut provoquer une irritation de la peau.

INGESTION : L'ingestion de ce produit peut provoquer une irritation de l'oesophage et du tube digestif. Une ingestion de plomb peut provoquer des nausées, des vomissements, une perte de poids, des spasmes abdominaux, de la fatigue et une douleur dans les bras, les jambes et les articulations.

INHALATION : Irritation des voies respiratoires et effets possibles à long terme en cas d'inhalation de particules de plomb ou autres composants.

RISQUES AIGÛS POUR LA SANTÉ :

Un contact répété ou prolongé peut provoquer une légère irritation cutanée.

RISQUES CHRONIQUES POUR LA SANTÉ :

Intoxication au plomb si des personnes sont exposées à des composants internes des batteries. Une ingestion de plomb peut provoquer des nausées, des vomissements, une perte de poids, des spasmes abdominaux, de la fatigue et une douleur dans les bras, les jambes et les articulations. D'autres effets peuvent comprendre des lésions du système nerveux central, un dysfonctionnement rénal et des effets potentiels sur la reproduction.

PROBLÈMES MÉDICAUX GÉNÉRALEMENT AGGRAVÉS PAR UNE EXPOSITION :

Des maladies respiratoires et cutanées peuvent prédisposer un individu aux effets aigus et chroniques de l'acide sulfurique ou du plomb. Les enfants et les femmes enceintes doivent être protégés de toute exposition au plomb. Les personnes souffrant d'une maladie rénale peuvent présenter un risque plus élevé d'insuffisance rénale.

Renseignements supplémentaires

Aucun effet sur la santé n'est prévu lors d'une utilisation normale de ce produit tel qu'il est vendu.

SECTION 3 : COMPOSITION ET RENSEIGNEMENTS SUR LES INGRÉDIENTS

INGRÉDIENTS (noms des produits chimiques! communs) :	CAS N° :	% en poids :	CE N° :
Plomb, minéral	7439-92-1	92	231-100-4
Antimoine	7440-36-0	<1	231-146-5
Arsenic	7440-38-2	<0,01	231-148-6
Polypropylène	9003-07-0	5-10 (8)	S.O.
		S.O. – Sans objet/ND – Non déterminé	

Renseignements supplémentaires

Ces ingrédients reflètent des composants du produit fini par rapport à la performance du produit tel que distribué dans le commerce.

SECTION 4 : MESURES DE SECOURS

CONTACT AVEC Rincer abondamment les yeux à l'eau pendant au moins 15 minutes. Consulter

LES YEUX : immédiatement un médecin si l'irritation oculaire persiste.

CONTACT AVEC LA Rincer la/les surface(s) affectée(s) abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes.

PEAU : Retirer les vêtements contaminés. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

INGESTION : En cas d'ingestion du produit, faire boire de grandes quantités d'eau. **NE PAS** faire vomir, car cela risque d'entraîner une aspiration dans les poumons et de provoquer des lésions permanentes, voire mortelles. Consulter immédiatement un médecin.

INHALATION : Si des difficultés respiratoires apparaissent, emmener la personne à l'extérieur, au grand air. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

MOYENS D'EXTINCTION APPROPRIÉS ! INAPPROPRIÉS :

Agent chimique sec, dioxyde de carbone, eau, mousse. Ne pas utiliser d'eau sur des circuits électriques sous tension.

PROCÉDURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE ET ÉQUIPEMENT DE PROTECTION SPÉCIAL :

FICHE TECHNIQUE SANTE - SECURITE

FICHE TECHNIQUE SANTE - SECURITE

BATTERIE, SECHE

(Version USA, CN, UE pour le commerce international)

Utiliser des moyens appropriés pour contenir l'incendie. Ne pas utiliser de dioxyde de carbone directement sur des piles électriques. Éviter de respirer les vapeurs. Utiliser un équipement de protection intégral (tenue de feu) et un respirateur autonome.

RISQUES INHABITUELS D'INCENDIE ET D'EXPLOSION :

Les batteries dégagent de l'hydrogène gazeux inflammable lors de la charge qui peut augmenter le risque d'incendie dans des espaces mal ventilés à proximité d'étincelles, de chaleur excessive ou de flammes nues.

RISQUES SPÉCIFIQUES EN CAS D'INCENDIE :

Un choc thermique peut provoquer un éclatement du bac de batterie. Les conteneurs peuvent exploser sous l'effet de la chaleur.

Renseignements supplémentaires

L'écoulement d'eau de lutte contre l'incendie et de l'eau de dilution peut être toxique et corrosif et avoir un effet nuisible sur l'environnement.

SECTION 6 : MESURES EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

PRÉCAUTIONS PERSONNELLES :

Éviter tout contact avec la peau.

ENVIRONMENTAL PRECAUTIONS:

Empêcher tout matériel déversé de pénétrer dans les égouts et les voies fluviales.

CONFINEMENT DES DÉVERSEMENTS ET PROCÉDÉS OU MATÉRIAUX DE NETTOYAGE :

Balayer ou enlever à la pelle le matériel déversé et l'agent absorbant et les déposer dans un conteneur approuvé.

Mettre au rebut tous matériaux non recyclables dans le respect des réglementations locales, étatiques, provinciales ou fédérales.

Renseignements supplémentaires

Les batteries au plomb et leurs bacs plastiques sont recyclables. **Communiquer avec votre représentant East Penn pour toute information sur le recyclage.**

SECTION 7 : MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

PRÉCAUTIONS POUR UNE MANIPULATION ET UN ENTREPOSAGE SANS DANGER :

- **Tenir les conteneurs fermés hermétiquement quand ils ne sont pas utilisés.**
- **Si le bac de batterie est cassé, éviter tout contact avec des composants internes.**
- **Ne pas manipuler à proximité d'une source de chaleur, d'étincelles ou de flammes nues.**
- **Protéger les conteneurs de tout dommage physique pour éviter les fuites et les déversements.**
- **Insérer un carton entre les couches de batteries empilées pour éviter tout dommage et court-circuit.**
- **Ne pas laisser de matériau conducteur toucher les cosses de batterie. Un court-circuit dangereux peut se produire et provoquer une défaillance de la batterie et un incendie.**

AUTRES PRÉCAUTIONS (par ex., incompatibilités) :

Tenir à l'écart des substances réductrices, des oxydants puissants, de la chaleur extrême et de l'eau.

Se laver soigneusement les mains après manipulation.

SECTION 8 : MESURES DE LIMITATION À L'EXPOSITION OU PROTECTION PERSONNELLE

SÉCURITÉ INTÉGRÉE ET RENSEIGNEMENTS SUR LA CONCEPTION DU SYSTÈME :

Mettre en charge dans des espaces bénéficiant d'une ventilation adéquate.

VENTILATION :

Une ventilation par dilution générale est acceptable.

PROTECTION RESPIRATOIRE :

Non requise dans des conditions d'utilisation normales. Voir également les procédures spéciales de lutte contre l'incendie (Section 5).

PROTECTION OCULAIRE :

Porter des lunettes de protection avec des écrans de protection latéraux ou des lunettes de travail à coques.

PROTECTION CUTANÉE :

Porter des gants résistants aux produits chimiques en guise de procédure standard de prévention de tout contact avec la peau.

AUTRES VÊTEMENTS OU ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION : **Aucun n'est requis dans des conditions d'utilisation normales pour des batteries de type gel.**

FICHE TECHNIQUE SANTE - SECURITE

(Version USA, CN, UE pour le commerce international)

DIRECTIVES ET LIMITES D'EXPOSITION :

OSHA :	Limite d'exposition admissible (PEL/TWA)	Plomb, minéral (comme Pb)	0,05 mg/m³
		Antimoine	0,5 mg/m³
		Arsenic	0,01 mg/m³
ACGIH :	Valeur limite d'exposition 2007 (TLV)	Plomb, minéral (comme Pb)	0,05 mg/m³
		Antimoine	0,5 mg/m³
		Arsenic	0,01 mg/m³
Québec :	Valeur d'exposition admissible (PEV)	Plomb, minéral (comme Pb)	0,15 mg/m³
		Antimoine	0,5 mg/m³
		Arsenic	0,1 mg/m³
Ontario :	Limite d'exposition en milieu de travail (LEMT)	Plomb (substance désignée)	0,10 mg/m³
		Antimoine	0,5 mg/m³
		Arsenic (substance désignée)	0,01 mg/m³
Plomb	Pays-Bas : Maximaal Aanvaarde Concentratie (MAC)	Plomb, minéral (comme Pb)	0,15 mg/m³
	Allemagne : Maximale Arbeitsplatzkonzentrationen (MAK)	Plomb, minéral (comme Pb)	0,1 mg/m³
Royaume-Uni :	Norme d'exposition en milieu de travail (OES)	Antimoine	0,5 mg/m³
		Antimoine	
		Arsenic	

TWA - moyenne pondérée dans le temps sur 8 heures / STE - Exposition

de courte durée / mg/m³ - milligrammes par mètre cube d'air / NE - Non établi

Renseignements supplémentaires

- Les batteries sont installées dans des bacs en polypropylène qui sont réglementés pour se transformer uniquement en poussière totale ou poussières respirables quand ils sont broyés au cours du recyclage. La PEL de l'OSHA pour la poussière est de 15 mg/m³ pour la poussière totale ou 5 mg/m³ pour les poussières respirables.
- Peuvent être requises pour répondre aux exigences intérieures pour des destinations spécifiques.

SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

ASPECT :	Batterie au plomb industrielle/commerciale
ODEUR :	Inodore
SEUIL OLFACTIF :	S.O. (sans objet)
ÉTAT PHYSIQUE :	Plomb, solide
pH :	S.O.
POINT D'ÉBULLITION :	S.O.
POINT DE FUSION :	S.O.
POINT DE GEL :	S.O.
PRESSIION DE VAPEUR :	S.O.
DENSITÉ DE LA VAPEUR (AIR = 1) :	S.O.
GRAVITÉ SPÉCIFIQUE (H₂O = 1) :	S.O.
TAUX D'ÉVAPORATION (n-BuAc=1) :	S.O.
SOLUBILITÉ DANS L'EAU :	Insoluble
POINT D'ÉCLAIR :	S.O.
TEMPÉRATURE D'AUTO-ALLUMAGE (LIE) :	S.O. LIMITE INFÉRIEURE D'EXPLOSIVITÉ S.O.
LIMITE SUPÉRIEURE D'EXPLOSIVITÉ (LSE) :	S.O.
COEFFICIENT DE RÉPARTITION :	S.O.
VISCOSITÉ (poise à 25° C) :	Non disponible
TEMPÉRATURE DE DÉCOMPOSITION :	S.O.

Non disponible

FICHE TECHNIQUE SANTE - SECURITE

FICHE TECHNIQUE SANTE - SECURITE

BATTERIE, SECHE

(Version USA, CN, UE pour le commerce international)

CLASSEMENT D'INFLAMMABILITÉ / DES RISQUES HMIS (USA/CN/UE) : comme l'acide sulfurique

SANTÉ : 3

INFLAMMABILITÉ : 0

RÉACTIVITÉ : 0

SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

STABILITÉ :

Ce produit est stable dans des conditions normales à la température ambiante.

INCOMPATIBILITÉ (MATÉRIAU À ÉVITER) :
DÉCOMPOSITION OU SOUS-PRODUITS
DANGEREUX :

Bases fortes, agents réducteurs forts, agents oxydants forts et eau.
Une décomposition thermique, par exemple au cours d'un incendie, dégage du monoxyde de carbone, du dioxyde de carbone et de nombreuses petites molécules d'hydrocarbures.

POLYMÉRISATION DANGEREUSE :
CONDITIONS À ÉVITER :

Aucune.
Surcharge, sources d'inflammation.

SECTION 11 : RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

TOXICITE AIGUË (base des résultats d'essais et commentaires) :

Plomb : Pas de données disponibles pour le plomb élémentaire

TOXICITÉ SUBCHRONIQUE / CHRONIQUE (résultats d'essais et commentaires) :

Une exposition répétée au plomb et à des composés du plomb sur le lieu de travail peut être toxique pour le système nerveux. Certains toxicologues ont rapporté des vitesses de conduction anormales chez des personnes présentant des niveaux de plomb dans le sang d'au moins 50 µg/100 ml. Une exposition au plomb intense peut provoquer des lésions du système nerveux central, une encéphalopathie et des lésions des tissus sanguiformateurs (hématopoïétiques).

Renseignements supplémentaires

- Très peu de données de toxicité chronique disponibles pour le plomb élémentaire.
- Le plomb est répertorié par le CIRC comme un cancérigène 2B : substance cancérigène possible chez les humains. L'arsenic est répertorié par le CIRC, l'ACGIH et le NTP comme une substance cancérigène, sur la base d'études avec des doses élevées sur des périodes prolongées. Les autres ingrédients de ce produit, présents dans une quantité supérieure ou égale à 0,1% du produit, ne sont pas répertoriés par l'OSHA, le NTP ou le CIRC comme des substances cancérigènes suspectes.
- Le 19^{ème} amendement de la directive CE 67/548/CEE a classé les composés du plomb, mais non le plomb sous la forme d'un métal, comme représentant une toxicité potentielle pour la reproduction. Phase de risque 61 : peut être nocif chez le fœtus. S'applique aux composés du plomb, particulièrement à ses formes solubles.

SECTION 12 : RENSEIGNEMENTS ÉCOLOGIQUES

RÉMANENCE ET DÉGRADABILITÉ :

Le plomb est une substance très persistante dans les sols et les sédiments. Aucune donnée n'est disponible sur la biodégradation.

POTENTIEL DE BIOACCUMULATION (y compris mobilité) :

La mobilité du plomb métallique entre des milieux écologiques est faible. La bioaccumulation du plomb se produit chez des animaux aquatiques et terrestres et des plantes, mais très peu de bioaccumulation se produit via la chaîne alimentaire. La plupart des études ont inclus les composés du plomb, pas le plomb minéral solide.

TOXICITÉ AQUATIQUE (résultats d'essais et commentaires) :

Plomb (métal) : Pas de données disponibles

Renseignements supplémentaires

- Aucun effet connu sur la déplétion de l'ozone stratosphérique.
- Composés organiques volatils : 0 % (en volume)
- Catégorie de risque pour l'eau (WGK) : S.O.

SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS SUR LA MISE AU REBUT

MÉTHODE DE MISE AU
REBUT DES DÉCHETS :

Les batteries au plomb sont recyclables quand elles sont envoyées à des fonderies de plomb de deuxième fusion. Suivre les réglementations locales, étatiques/provinciales, et fédérales/nationales applicables aux caractéristiques de fin de vie utile, la mise au (Version USA, CN, UE pour le commerce international)

DÉCHETS DANGEREUX
CATÉGORIE / CODE :

rebut incombe à l'utilisateur final.

États-Unis - non applicable au produit fini tel qu'il a été fabriqué pour une distribution commerciale.
CN - non applicable au produit fini tel qu'il a été fabriqué pour une distribution commerciale.
EWC - non applicable au produit fini tel qu'il a été fabriqué pour une distribution commerciale.

Renseignements supplémentaires

Non compris - Recycler ou mettre au rebut tel que cela est autorisé par la juridiction locale pour les caractéristiques de fin de vie utile comme la mise au rebut.

SECTION 14 : RENSEIGNEMENTS SUR LE TRANSPORT

TERRE – US-DOT/CAN-TDG/UE-ADR/APEC-ADR :

Appellation réglementaire Non réglementé comme matériau dangereux

AIR – OACI-IATA :

Appellation réglementaire Non réglementé comme matériau dangereux

MER – OMI-IMDG :

Appellation réglementaire Non réglementé comme matériau dangereux

Renseignements supplémentaires

- Batterie, sèche, non soumise aux exigences sur les matériaux dangereux. Non réglementée comme un matériau dangereux, par conséquent ne requiert pas un numéro d'identification ou une étiquette danger et n'est pas soumise aux exigences administratives liées à l'expédition de produits dangereux.

- Le transport requiert un emballage et la bureaucratie appropriés, y compris la nature et la quantité de marchandises, tels qu'applicables aux points d'origine/de destination/de douane au moment de l'expédition.

SECTION 15 : RENSEIGNEMENTS RÉGLEMENTAIRES

ÉTAT DE L'INVENTAIRE :

Tous les composants sont répertoriés sur le TSCA; EINECS/ELINCS; et LIS, sauf s'ils sont répertoriés d'une autre manière énumérée ci-dessous.

RÉGLEMENTATIONS FÉDÉRALES AMÉRICAINES :

TSCA Section 8b - État de l'inventaire : **toutes les substances chimiques comprenant ce produit sont soit exemptées, soit répertoriées sur l'inventaire du TSCA.**

TSCA Section 12b - Notification d'exportation : **si le produit fini contient des substances chimiques soumises à la section 12b du TSCA sur la notification d'exportation, elles sont répertoriées ci-dessous :**

Substance chimique	CAS N°
Aucune	S.O.

CERCLA (COMPREHENSIVE RESPONSE COMPENSATION, AND LIABILITY ACT)

Substances chimiques présentes dans le produit qui pourraient nécessiter d'être répertoriées aux termes de l'acte :

Substance chimique	CAS N°
Plomb	7439-92-1

SARA TITLE III (SUPERFUND AMENDMENTS AND REAUTHORIZATION ACT)

Le produit fini contient des substances chimiques soumises aux exigences de répertorisation de la Section 313 de SARA Title III.

Substance chimique	CAS N°	% en poids
Plomb	7439-92-1	92

CERCLA SECTION 311/312 CATÉGORIES DANGEREUSES : **Il est à noter que le produit fini est exempté de ces réglementations, mais du plomb et de l'acide sulfurique au-dessus des seuils sont à répertorier dans les rapports**

FICHE TECHNIQUE SANTE - SECURITE

(Version USA, CN, UE pour le commerce international)

Tier II.

Risque d'incendie	Non
Risque de pression	Non
Risque de réactivité	Non
Risque immédiat	Non
Risque retardé	Non

RÉGLEMENTATIONS DES ÉTATS (ÉTATS-UNIS) :

Californie Proposition 65

Les substances chimiques suivantes identifiées comme étant présentes dans le produit fini tel que distribué dans le commerce sont connues de l'État de Californie comme provoquant le cancer, des malformations congénitales, et autres dommages sur la reproduction :

Substance chimique	CAS N°	% en poids
Arsenic (comme des arsénicoxydes)	7440-38-2	<0,1
Plomb	7439-92-1	92

Produit de consommation en Californie - émissions de composés organiques volatils
Ce produit n'est pas régulé comme un produit de consommation aux fins des réglementations CARB/OTC VOC, comme vendu aux fins prévues et dans la chaîne d'approvisionnement industrielle/commerciale.

RÉGLEMENTATIONS INTERNATIONALES (hors États-Unis) :

Liste intérieure des substances du Canada (LIS)

Tous les ingrédients demeurant dans le produit fini tel que distribué dans le commerce sont compris dans la Liste intérieure des substances.

WHMIS Classifications

Ce produit a été classé selon les critères de risque du Règlement sur les produits contrôlés et la fiche technique santé - sécurité contient tous les renseignements requis pour le Règlement sur les produits contrôlés.

INRP et Réglementation de l'Ontario 127/01

Ce produit contient les substances chimiques suivantes soumises aux exigences de répertorisation de l'INRP au Canada ou de la réglementation de l'Ontario 127/01 :

Substance chimique	CAS N°	% en poids
Plomb	7439-92-1	92

Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes (EINECS)

Tous les ingrédients demeurant dans le produit fini tel que distribué dans le commerce sont exemptés de, ou compris dans, l'inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes.

Classement des risques de la communauté européenne (CE) selon les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE.

Phrases R

Phrases S

23/25

1/2, 20/21, S28

Renseignements supplémentaires

Ce produit peut être soumis aux réglementations sur la Restriction des substances dangereuses (RoHS) en Europe et en Chine, ou peut être réglementé aux termes de réglementations et de lois supplémentaires non identifiées ci-dessus, telles que pour des utilisations autres que celles décrites ou telles que conçues/prévues par le fabricant, ou pour la distribution dans des destinations intérieures spécifiques.

SECTION 16 : AUTRES RENSEIGNEMENTS

AUTRES RENSEIGNEMENTS :

Distribution au Québec suivant le Règlement sur les produits contrôlés du Canada 24(1) et 24(2).

Distribution dans l'UE suivant les directives applicables à l'utilisation, l'importation/l'exportation du produit tel que vendu.

SOURCES DERENSEIGNEMENTS :

Centre international de recherche sur le cancer (1987), *Monographies du CIRC sur l'évaluation des risques cancérigènes pour l'homme : Évaluations générales de cancérogénicité : Une mise à jour des monographies du CIRC Volumes 1 - 42, Supplément 7, Lyon, France.*

Réglementation 654/86 du ministère du travail de l'Ontario. Réglementations sur l'exposition aux substances chimiques ou agents biologiques.

FICHE TECHNIQUE SANTE - SECURITE

BATTERIE, SECHE

(Version USA, CN, UE pour le commerce international)

RTECS – Registre des effets toxiques des substances chimiques, Institut national pour la santé et l'hygiène professionnelles.

RENSEIGNEMENTS PRÉPARATOIRES À LA FICHE TECHNIQUE SANTÉ - SÉCURITÉ / FICHE SIGNALÉTIQUE :

DATE DE PUBLICATION : *01 janvier 2011*

REPLACE :

CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ :

Cette fiche technique santé - sécurité est fondée sur les renseignements et les sources disponibles au moment de la préparation ou de la date de révision. Les renseignements figurant dans la fiche technique santé - sécurité ont été obtenus auprès de sources que nous considérons comme fiables, mais qui échappent à notre supervision ou surveillance directe. Nous ne garantissons aucunement la qualité marchande, l'aptitude à un usage quelconque, ou autre, de manière expresse ou implicite de tels renseignements, et nous n'assumons aucune responsabilité découlant de leur utilisation. Pour cette raison et pour d'autres, nous n'assumons aucune responsabilité et déclinons expressément toute obligation en cas de perte, de préjudice et pour les frais découlant de, ou d'une quelconque manière liés à la manipulation, l'entreposage, l'utilisation ou la mise au rebut du produit. Il incombe à chaque utilisateur du produit de déterminer le caractère approprié de ce produit et de se conformer aux exigences de toutes les lois applicables concernant l'utilisation et la mise au rebut de ce produit. Pour de plus amples renseignements concernant les produits ACEDIS, ou toutes questions concernant le contenu de cette fiche technique santé - sécurité, veuillez nous contacter